

Département de l'Yonne

Communauté de Communes
du JovinienEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	6 janvier 2012	Nombre de conseillers
Date d'affichage de la convocation :	6 janvier 2012	communautaires
		En exercice: 49
		Présents : 47
		Votants : 47

Séance du 16 janvier 2012

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le lundi seize janvier deux mille douze à vingt heures, à la salle polyvalente de Looze, sous la présidence de Monsieur Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Jean-Michel ROCHEFORT, Monsieur Michel KOZEL, Monsieur Claude GRUET, Monsieur Benoît COPPIN, Madame Catherine LOUBAT, Madame Marie-Lyne MAHIET (suppléante), Monsieur Laurent RIOTTE, Madame Evelyne TRES CARTES (suppléante), Madame Jacqueline LEFEBVRE (suppléante), Monsieur Patrick LEMAISTRE, Madame Raymonde ALLOUIS, Monsieur Bernard GUINOT, Madame Anaïs ESNAULT (suppléante), Monsieur Claude FRACHET, Madame Françoise DUPUIS, Monsieur Yves ROY, Monsieur Lucien JEAN-BAPTISTE, Monsieur Pascal JACQUEMARD, Monsieur Bernard QUINOT, Monsieur Rémi BICHEBOIS, Monsieur Christian ROTILIO, Monsieur Christian MORESK, Monsieur Guy DUCHENNE, Monsieur Jean-Pierre ROUSSEAU, Monsieur Lionel PERREAU, Monsieur Patrice CHASSERY, Monsieur Bernard MORAINÉ, Monsieur Yann CHANDIVERT, Monsieur Yves GENTY, Monsieur Maurice COLAS, Madame Frédérique COLAS, Madame Manuelle MOINE, Madame Paule-Hélène BORDERIEUX, Monsieur Thierry LEAU, Monsieur Laurent CHAT, Madame Gisèle DUMONT, Monsieur Daniel HURE, Monsieur Marcel GALLOIS (suppléant), Madame Eliette ITALIANO, Monsieur Jean-Pierre VIGNOT, Monsieur Jean-Pierre BAUSSART, Madame Valérie BRUSIN, Monsieur Louis BOUCHERON, Agnès BLANCARD, Monsieur Jean-François RAVSELI, Monsieur Michel THIAVILLE

ETAIENT EXCUSES :

Monsieur Philippe MAUNY, représenté par Madame Marie-Lyne MAHIET
Monsieur Yannick VILLAIN, représenté par Madame Anaïs ESNAULT
Monsieur Jean-Claude GRELARDON, représenté par Monsieur Marcel GALLOIS
Monsieur Hervé DESCHAMPS
Monsieur Olivier CENDRÉ

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Frédérique COLAS

OBJET : Zonage pour la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

OBJET : Zonage pour la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

Compte tenu de l'intégration de la commune de Brion à compter du 1er janvier 2012, et de l'exercice de la compétence « déchets », la TEOM est instituée pour l'ensemble du territoire de cette commune dans la zone « autres communes »

Vu la délibération du 26 septembre 2011 favorable à l'adhésion de Brion à la Communauté de Communes du Jovinien à compter du 1^{er} janvier 2012,

Vu la compétence « déchets » de la Communauté de Communes du Jovinien,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°21/2004 du 1^{er} octobre 2004 instituant la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et créant des zones de perception,

Vu la délibération n°36/2006 du 13 octobre 2006 modifiant le zonage de la TEOM, instituant donc 2 zones, la zone 1 concernant la commune de Joigny et la zone 2 concernant les autres communes,

Considérant la nécessité d'instituer la TEOM sur l'ensemble de cette commune dans la zone « autres communes »,

Vu l'avis favorable des membres du bureau réuni le 3 janvier 2012,

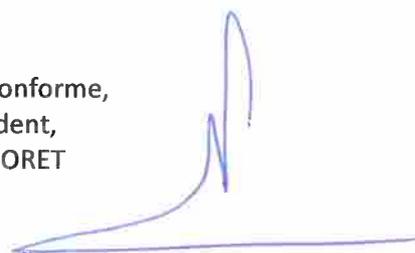
Vu l'exposé du président,

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accepte l'institution de la TEOM dans la zone « autres communes », sur l'ensemble du territoire de Brion

Autorise le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à l'institution de la TEOM dans la zone « autres communes », sur l'ensemble du territoire de Brion.

Pour copie conforme,
Le Président,
Nicolas SORET



Date de réception
par la Préfecture :

25/01/2012

date de publication :

26/01/2012